



## SÉANCE DU COMITE DU 10 OCTOBRE 2023 PROCÈS-VERBAL

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont les membres ont été légalement convoqués par le Président le 3 octobre 2023, s'est réunis au nombre de 59 et 9 délégués ayant donné pouvoir le 10 octobre 2023 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, à l'Espace Vivacity, situé 155 rue de Bercy, Paris 12ème.

### Étaient présents

M.METAIRIE (Arcueil), Mme GUETTE (Asnières-sur-Seine), Mme MOREAU (Aulnay-sous-Bois), M.AKROUR (Bagnole), M.PARENT (Bièvres), M.CHAUMERLIAC (Bois-Colombes), M.BEMMOUSSAT (Bonneuil-sur-Marne), Mme BARBAUT (Bourg-la-Reine), M.ORUSCO (Cachan), Mme SAILLAND (Champigny-sur-Marne), Mme LYET (Charenton-le-Pont), M.DESSEN (Châtenay-Malabry), M.LIEVRE (Chaville), M.FABRE (Chennevières-sur-Marne), M.COELHO (Choisy-le-Roi), M.MILCOS (Clamart), Mme DELACROIX (Clichy-la-Garenne), Mme DEPRINCE (Clichy-sous-Bois), M.MOHELLEBI (Colombes), M.KOSSOWSKI (Courbevoie), M.CLAVEL (Dugny), Mme YAZIDI (Epinay-sur-Seine), Mme AVOGNON ZONON (Fontenay-sous-Bois), M. CARISTAN (Fresnes), Mme AUBRY (Gagny), M.AGGOUNE (Gentilly), M.BERANGER (Issy-les-Moulineaux), M.SOILIH (La Courneuve), M.MOUCHARD (La Queue-en-Brie), Mme TEMENIDES (Le Chesnay Rocquencourt), M.LAGRANGE (Les Lilas), Mme ASSAYAG (Les Pavillons-sous-Bois), M.FRANCOIS (L'Ile-Saint-Denis), Mme DELESSARD (Maisons-Alfort), Mme BOYAVAL (Malakoff), M.RENARD (Méry-sous-Oise), M.CHAINÉY (Montfermeil), Mme GRAINE (Montrouge), M.HMANI (Nanterre), Mme MARTINEAU (Nogent-sur-Marne), M.PRISSETTE (Noisy-le-Sec), M.ATLAN (Orly), M.BENNEDJIMA (Pantin), M.GAHNASSIA (Puteaux), M.M'BOUDOU (Ris-Orangis), Mme GAUMONDY (Romainville), Mme MAILLOT (Rosny-sous-Bois), M.GAILLARD (Saint-Cloud), Mme VISCARDI (Saint-Maur-des-Fossés), M.MAZAUDIER (Saint-Ouen-l'Aumône), Mme BACH (Sceaux), Mme BOURDINAUD (Sucy-en-Brie), M.PERRIN-BIDAN (Suresnes), Mme TORCHEUX (Thiais), M.LEMAIRE (Vanves), Mme DE ROBIANO (Vaucresson), M.CHASTAGNAC (Villejuif), Mme ALVES (Villeneuve-Saint-Georges), M.AMMAD (Villetaneuse).

### Ont donné pouvoir :

Monsieur COUTURE, délégué titulaire du Perreux-sur-Marne et Vice-Président, à Monsieur METAIRIE, délégué titulaire d'Arcueil et Vice-Président,

Monsieur FRANCESCHI, délégué titulaire d'Alfortville et Vice-Président, à Monsieur LAGRANGE, délégué titulaire des Lilas et Vice-Président,

Madame KEMPF, délégué titulaire de Rueil-Malmaison, à Monsieur KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie et Président,

Monsieur LECOMTE, délégué titulaire de Vitry-sur-Seine, à Monsieur AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly et Vice-Président,

Madame LEGRAND ROBERT, déléguée titulaire de Pontoise, à Monsieur PERRIN-BIDAN, délégué titulaire de Suresnes et Vice-Président,

Madame SALIN, déléguée titulaire de Maisons-Laffitte, à Monsieur MILCOS, délégué titulaire de Clamart et Vice-Président,

Monsieur SIFFERT-SIRVENT, délégué titulaire du Plessis-Robinson, à Monsieur GAILLARD, délégué titulaire de Saint-Cloud,

Monsieur VILLEMUR, délégué titulaire de Sèvres, à Monsieur GAHNASSIA, délégué titulaire de Puteaux et Vice-Président,

Monsieur WEIL, délégué titulaire de Saint-Mandé, à Madame DELESSARD, déléguée titulaire de Maisons-Alfort et Vice-Présidente.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux dispositions aux articles L.2121-17, L.2121-20 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président accueille les participants et leur souhaite la bienvenue à ce Comité du SIFUREP.

Depuis le Comité du 13 juin dernier, la nouvelle délégation de service public pour le crématorium d'Arcueil est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre.

Le Président rappelle l'importance de la contribution des élus à la vie du Syndicat et à son développement. A ce jour, le SIFUREP compte 111 villes adhérentes et 72 villes adhérentes à sa centrale d'achat. La dernière adhésion effective est celle de la commune du Chesnay-Rocquencourt.

Le SIFUREP poursuit son développement avec 4 adhésions en cours de procédure :

- Les communes d'Ennery (Val d'Oise) et de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) pour la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » ;  
et
- Les communes de Coubron (Seine-Saint-Denis) et d'Ormesson-sur-Marne (Val-de-Marne) pour les compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

Le Président rappelle les conditions tarifaires et la qualité de service proposée par le SIFUREP permettent aux familles de bénéficier d'un accompagnement de qualité à un prix maîtrisé lors des obsèques de leur défunt .

La centrale d'achat, quant à elle, permet aux villes de bénéficier d'un nombre certains d'avantages pour la bonne gestion de leur cimetière notamment

Conformément aux articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité désigne comme secrétaire de séance Monsieur Christian METAIRIE, délégué titulaire d'Arcueil et Vice-Président.

<b>Affaire n°1</b> <b>Approbation du procès-verbal du Comité du 13 juin 2023</b>
---

Le Président propose d'approuver le procès-verbal du Comité du 13 juin 2023. Aucune remarque n'est formulée. Il est adopté à l'unanimité.

**Affaire n°2**  
**Compte rendu des attributions exercées par le président par délégation du Comité syndical**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, le Président a pris une décision.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune remarque n'est formulée.

**Affaire n°3**  
**Rapport et débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024**

Le Président donne la parole à Madame Claire DELESSARD, déléguée titulaire Maisons-Alfort et Vice-Présidente, pour présenter l'affaire 3.

La présente affaire concerne l'adoption des orientations budgétaires du SIFUREP pour l'exercice 2024, définies dans le rapport annexé à la délibération proposée au Comité. Pour la préparation du budget primitif 2024, le rapport d'orientations budgétaires prévoit un budget de 1 455 671 € de recettes de fonctionnement et 106 535 € de recettes d'investissement. Les recettes sont détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires. Elles peuvent être regroupées en 6 catégories principales :

En premier lieu, les revenus issus des délégataires pour 862 128 € de frais de contrôle et redevances d'occupation du domaine public.

En deuxième lieu, les participations des collectivités adhérentes pour 374 820 € au titre de la contribution des villes au budget du SIFUREP, des cotisations à la centrale d'achat et de la participation de la ville de Villeteuse pour la gestion de son cimetière transféré au SIFUREP.

En troisième lieu, les recettes issues des ventes de concession du cimetière de Villeteuse pour 2 000 €, ainsi que la participation des agents aux tickets restaurant pour 6 200 €.

En quatrième lieu, les recettes liées à l'amortissement des subventions d'investissement perçues pour 6 050 €.

En cinquième lieu, les recettes d'investissement liées aux dotations aux amortissements pour 11 933 €, la cotisation d'investissement sur le cimetière de Villeteuse pour 20 000 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 21 635 € et l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement pour 52 967 €.

Enfin le résultat prévisionnel reporté de fonctionnement est estimé à 204 473 €.

Ces recettes permettront de supporter les charges suivantes :

- Les dépenses courantes à caractère général estimées à 599 175 €,
- Les charges de personnel évaluées à 605 500 €,
- Les autres charges de gestion courante estimées à 184 096 €,
- Les charges exceptionnelles pour 2 000 €,
- Les dotations aux amortissements pour 11 933 €,
- L'autofinancement de la section d'investissement pour 52 967 €,
- Les charges d'investissement pour le système d'information et le site extranet pour 17 350 €,
- Les frais d'études liés aux renouvellements de DSP pour 2 500 €,
- Les charges d'investissement pour le Cimetière de Villeteuse pour 20 000 €,
- L'achat de matériels informatiques et mobiliers pour 4 000 €,
- L'acquisition d'un second véhicule électrique pour 35 000 €,
- L'amortissement des subventions perçues pour 6 050 €,



-Le résultat d'investissement reporté pour 21 635 €.

En conclusion, le budget 2024 permettra au SIFUREP de poursuivre le renforcement de ses missions :

- Se faire connaître davantage et assurer un conseil de qualité aux collectivités adhérentes sur les questions funéraires ;
- Assurer le contrôle des équipements et missions en délégation de service public du SIFUREP et finaliser le renouvellement du contrat du crématorium de Nanterre ;
- Développer des formes de mutualisation à la carte, respectueuses des volontés des communes, via la centrale d'achat ou le transfert des compétences funéraires telles que le service extérieur des pompes funèbres ou bien encore les compétences équipements.

Le Bureau propose donc de voter une délibération donnant acte au Président et au bureau de la présentation du rapport et du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

Le Président soumet au vote la délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>Affaire n°4</b> <b>Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et du Règlement</b> <b>Budgétaire et Financier du Syndicat</b> <b>et</b> <b>Adoption des nouvelles modalités d'amortissement des immobilisations du</b> <b>SIFUREP acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</b></p>
--

Le Président donne la parole à Monsieur Bernard GAHNASSIA, délégué titulaire de Puteaux et Vice-Président pour présenter l'affaire 4.

La présente affaire concerne l'adoption du référentiel comptable M57.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'ensemble des collectivités devra appliquer ce référentiel comptable. Le référentiel M57 est l'instruction comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables.

Par ailleurs, le passage à la nomenclature comptable M57 impose au Syndicat d'adopter son règlement budgétaire et financier (RBF). Celui-ci présente le cadre légal applicable en matière de finances locales et rappelle les procédures budgétaires et comptables appliquées au sein du SIFUREP.

Enfin, l'adoption du référentiel impose un changement de méthode comptable quant aux règles d'amortissements des immobilisations entrant dans le patrimoine du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Auparavant, l'amortissement des immobilisations débutait l'année suivant l'année d'acquisition (amortissement linéaire en année pleine). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'amortissement débutera à la date de mise en service de l'immobilisation, qui par simplification comptable correspondra à la date de mandatement (amortissement linéaire prorata temporis). Ce changement comptable n'impactera pas les immobilisations acquises antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi, le Bureau propose de voter deux délibérations :

- la première : adoptant le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et adoptant le règlement budgétaire et financier du Syndicat,
- la seconde fixant les modalités d'amortissement des immobilisations acquises après le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Madame Nathalie GAUMOUDY, déléguée suppléante de Romainville, souhaite avoir des compléments d'informations sur la gestion des crématoriums et le financement des délégataires ?

Monsieur Arnaud BRUNEL, Directeur, précise que la gestion des crématoriums du SIFUREP est assurée par les sociétés OGF, G2F, et la société anonyme d'économie mixte des pompes funèbres (SAEMPF) dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le SIFUREP n'apporte pas de financement, il perçoit des ressources des délégataires au titre de redevance d'occupation du domaine public et de redevance de contrôle . Cette dernière redevance permet au Syndicat d'assurer des contrôles techniques, financiers et patrimoniaux de l'activité des délégataires dans le cadre de la gestion de ces équipements.

Madame Nathalie GAUMOUDY, déléguée suppléante de Romainville, souhaite avoir des compléments d'informations sur les tarifs auprès des familles ?

Monsieur Arnaud BRUNEL, Directeur, précise que les prix des crématoriums du SIFUREP sont bien positionnés en raison de tarifs négociés par le Syndicat.

En complément, le Syndicat propose dans le cadre de la délégation de service public portant sur le service extérieur des pompes funèbres, des forfaits inhumations et crémations à moins de deux mille (2000) euros.

Le Président soumet les délibérations au vote du Comité qui les approuvent à l'unanimité.

**Affaire n°5**

**Crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre,  
du Val-de-Bièvre à Arcueil, du Parc à Clamart, de Champigny-sur-Marne et de  
Montfermeil**

**Rapports d'activité des crématoriums pour l'année 2022**

Le Président donne la parole à Monsieur Jean MILCOS, délégué titulaire de Clamart et Vice-Président pour présenter l'affaire 5.

Le SIFUREP a délégué la gestion de ses cinq crématoriums en Ile-de-France.

Le Syndicat a confié l'exploitation de trois crématoriums à la société OGF : les crématoriums du Mont Valérien à Nanterre, du Parc à Clamart et de Montfermeil. Par ailleurs, la gestion du crématorium de Champigny-sur-Marne a été confiée à la SEM funéraire de la Ville de Paris et celui du Val-de-Bièvre à Arcueil à la société G2F, filiale de la société OGF.

La présente affaire rend compte de l'activité de ces cinq crématoriums pour l'exercice 2022.

En 2022, la propagation du variant Omicron, l'épidémie de grippe et 3 périodes de canicule ont accentué le nombre de décès.

3 crématoriums présentent une hausse de leur volume d'activité. Il s'agit des crématoriums de Champigny (+10,5%), de Clamart (+9,6%) et d'Arcueil (+2,4%).

2 crématoriums ont affiché un rythme de croissance à la baisse, Nanterre (-5,9%) et Montfermeil (-4,6%).



D'un point de vue financier, 4 des 5 crématoriums présentent des résultats nets bénéficiaires. Le crématorium de Champigny présente la plus forte progression du résultat net. Celui de Clamart présente un résultat net supérieur à celui attendu (+149%). Le résultat net affiché par le crématorium d'Arcueil est en progression de 35%. Celui du crématorium de Nanterre est en baisse de 6,1%. Enfin, le crématorium de Montfermeil, comme l'année précédente, affiche une perte.

Le Bureau a reçu les délégués pour la présentation de leurs comptes rendus d'activité dont une analyse est exposée dans le dossier.

Le Bureau propose au Comité donc d'adopter cinq délibérations prenant acte de la transmission des rapports d'activité des cinq crématoriums délégués par le SIFUREP au titre de l'année 2022, et demandant au délégué OGF, la mise en place d'un plan d'action afin de développer l'activité et d'améliorer les résultats d'exploitation sur le crématorium de Montfermeil.

Madame Eveline SAILLAND, déléguée titulaire de Champigny sur Marne, demande si les chiffres d'augmentations sont-ils liés à une augmentation du nombre de décès ?  
Est-ce que les résultats du crématorium de Champigny résultent du délégué ?

Maria MAURER, directrice funéraire, précise que l'introduction de l'affaire fait mention du nombre de décès en augmentation de 1,2% entre 2021 et 2022. L'orientation des familles vers un équipement peut s'expliquer par sa localisation, son entretien ou encore s'il y a un incident d'exploitation.

Concernant le crématorium de Champigny, le délégué a notamment développé son activité portant sur les crémations administratives avec les pièces anatomiques auprès des hôpitaux et les reprises administratives de sépultures en relation avec les villes.

Le Président soumet au vote les délibérations. Elles sont adoptées à l'unanimité.

#### **Affaire n°6**

#### **Délégation du service extérieur des pompes funèbres Rapport d'activité 2022**

Le Président donne la parole à Monsieur Christian METAIRIE, délégué titulaire d'Arcueil et Vice-Président pour présenter l'affaire 6.

Le service extérieur des pompes funèbres du SIFUREP présente la particularité d'offrir aux communes adhérentes la possibilité de proposer l'organisation d'obsèques à tarifs négociés pour un niveau de prestation professionnelle de grande qualité. Concrètement, lorsque des administrés d'une ville adhérente au SIFUREP doivent organiser des funérailles, ils peuvent recourir à un prestataire dont l'activité est cadrée par un contrat de délégation de service public. Il leur est également possible de recourir à des opérateurs privés n'ayant pas de lien avec la puissance publique, le service public n'étant pas exclusif.

Les avantages du contrat de délégation de service public conclu entre le SIFUREP et OGF sont de quatre ordres :

- En premier lieu, le SIFUREP a négocié avec OGF des tarifs qui sont inférieurs à ceux proposés librement par OGF, de l'ordre de 8%.
- En deuxième lieu, le SIFUREP a négocié deux tarifs totalement intégrés à un prix forfaitaire : 1 614 € pour une crémation et 2 027 € pour une inhumation.
- En troisième lieu, le délégué OGF prend en charge gratuitement les obsèques des enfants de moins d'un an et les tarifs sont diminués de moitié pour les obsèques des enfants de 1 an à 16 ans.

- Enfin, le délégataire OGF s'engage à prendre gratuitement en charge les obsèques des personnes dépourvues de ressources, dépense incombant, normalement, aux communes.

Le contrat de délégation de service public relatif au service extérieur des pompes funèbres avec la société OGF est d'une durée de 4 ans, de 2019 à décembre 2022. Le compte-rendu d'activité présenté dans la présente affaire correspond à la quatrième et dernière année de ce contrat.

En résumé, l'activité 2022 a augmenté de 0,9%. L'utilisation des tarifs forfaitaires SIFUREP pour les crémations ou les inhumations a connu une augmentation de 8,1%, dépassant les prévisions attendues de 59% (1566 forfaits). Les tarifs « à la carte » continuent de baisser (-4%). La prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources augmente de 35% (310 personnes).

Au niveau financier, le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à 18,2 M€, en hausse de 3,1% par rapport à 2021 et en cohérence avec l'évolution de l'activité. Ces recettes sont inférieures au montant prévisionnel de 4%.

Les charges d'exploitation (dotations aux amortissements incluses) s'élèvent à 18,9 M€ et sont supérieures de 0,1% par rapport au budget prévisionnel.

L'exercice 2022 présente un résultat net déficitaire de 660 k€ contre un déficit de 1,2 M€ en 2021. Le compte d'exploitation de la DSP s'est donc amélioré entre 2021 et 2022.

En conséquence, le Bureau propose au Comité d'adopter une délibération prenant acte de la transmission du rapport annuel pour l'année 2022. Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur Gilles CHAUMERLIAC, délégué titulaire de Bois-Colombes, demande si la prise en charge à hauteur de cinquante pour cent (50%) pour les enfants de moins de 16 ans prend en compte les travaux sur la sépulture ?

Madame Maria MAURER, Directrice funéraire, précise que les tarifs sont remisés de 50% sur le catalogue, hors travaux sur la sépulture.

Dans le cadre du nouveau contrat, le SIFUREP a négocié un tarif de 50% pour les prestations d'obsèques des enfants d'un à dix-huit ans (contre seize ans dans l'ancien contrat). Depuis le 1er janvier 2023, il y a davantage de familles qui peuvent bénéficier de ces remises.

Le Président soumet la délibération au vote du Comité qui l'approuve à l'unanimité.

#### **Affaire n°7**

#### **Chambres funéraires du Mont-Valérien de Nanterre et de Montreuil Rapports d'activité des chambres funéraires pour l'année 2022**

Le Président donne la parole à Monsieur Stéphane PERRIN-BIDAN, délégué titulaire de Suresnes et Vice-Président du SIFUREP, pour présenter l'affaire 7.

Le SIFUREP a confié l'exploitation de deux chambres funéraires à la société OGF dans le cadre de délégations de service public.

La chambre funéraire du Mont-Valérien de Nanterre affiche, en 2022, une activité en baisse de 12,3 %, passant de 1 550 à 1 360 admissions. Ce niveau d'activité est inférieur de 11,9% par rapport aux prévisions.

Sur le plan financier, les recettes diminuent de 3,6% et s'élèvent à 442 819 € contre 459 229 € en 2021. Elles se situent à un niveau inférieur de 43,3% à celui prévu. Les charges totales s'élèvent à 465,1 k€ et sont en hausse de 3,4%. Par conséquent, le résultat net 2022 affiche une perte de 22 272 €. Afin de retrouver une exploitation bénéficiaire, le délégataire a entrepris, en 2022, des travaux de rénovation.

Concernant la chambre funéraire de Montreuil, le nombre d'admissions est légèrement supérieur aux prévisions. Néanmoins, il a baissé de 4,3% entre 2021 et 2022 pour atteindre 994 admissions (contre 1 039 en 2021). La bonne situation financière de cet équipement se confirme. En effet, le résultat net est bénéficiaire et s'élève à 109 774 € € contre 96 571 € en 2021. Cette évolution du résultat net s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires (+11,7%) et la baisse des charges d'exploitation. Ainsi, l'équilibre économique de la chambre funéraire de Montreuil s'est encore amélioré.

Le Bureau a reçu les délégataires pour la présentation de leurs comptes rendus d'activité dont une analyse est présentée dans les dossiers du Comité.

Le Bureau propose au Comité donc de voter une délibération prenant acte de la transmission des rapports d'activité des chambres funéraires de Nanterre et Montreuil au titre de l'année 2022 et demandant au délégataire OGF la mise en place d'un plan d'actions afin de présenter une activité bénéficiaire de la chambre funéraire de Nanterre.

Aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet au vote les délibérations. Elles sont adoptées à l'unanimité.

#### **Affaire n°8**

#### **Contrôle financier, administratif et patrimonial de la chambre funéraire de Nanterre pour les exercices 2020-2021**

Le Président donne la parole à Monsieur Hassan HMANI, délégué titulaire de Nanterre et Vice-Président pour présenter l'affaire 8.

Le SIFUREP a conclu avec la société OGF, le 3 juillet 2007 une convention de délégation de service public pour l'exploitation de la chambre funéraire de Nanterre. Quatre avenants ont été conclus à ce jour. Le contrat doit prendre fin le 03/10/2029.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle, le SIFUREP a mandaté le cabinet KPMG pour procéder à un contrôle financier, administratif et patrimonial de la chambre funéraire de Nanterre pour les exercices 2020 et 2021.

D'un point de vue financier la chambre funéraire est bénéficiaire en 2021, avec un résultat net positif de 6,8 K€ (contre 22 K€ en 2020), soit une rentabilité financière de 1,5%. On constate que le résultat net est en régression par rapport à l'exercice 2020 (-69%).

Malgré une maîtrise des charges d'exploitation sur 2021, la baisse des admissions et donc du chiffre d'affaires conduisent à une diminution de l'excédent brut d'exploitation pour l'exercice 2021 de 15% par rapport à celui de l'exercice précédent. En intégrant, les dotations aux amortissements, qui sont en hausse, le résultat d'exploitation enregistre une forte baisse, passant de 107 K€ en 2019 à 9 K€ en 2021.

Le résultat net ressort très en deçà du prévisionnel, 6,8 k€ pour un estimé de 129 K€.

La chambre funéraire de Nanterre a réalisé 1 438 admissions en 2021, soit une diminution de 6% par rapport à l'année précédente, avec un volume en baisse de 87 d'admissions.



Il est observé que l'activité du délégataire marque un coup d'arrêt en 2021 après avoir connu une croissance quasi continue les années précédentes, et notamment entre 2019 et 2020. L'activité de la chambre funéraire semble donc se stabiliser autour des 1 500 admissions annuelles. Si la prestation de base de la délégation, à savoir les admissions, enregistre un reflux en 2021, ce sont surtout les activités annexes qui sont le plus durement touchées (29 présentations permanentes en salon privé en 2021 contre 55 en 2019).

D'un point de vue patrimonial, l'audit a permis de constater un bon niveau général d'entretien du bâtiment et des différents équipements qu'il s'agisse des installations techniques comme des espaces mis à la disposition du public. L'essentiel des biens de la délégation sont des biens de retour.

Le rapport de contrôle conclut globalement à la conformité des pratiques du délégataire, à la fois par rapport à la législation en vigueur et au regard du contrat de délégation signé avec le SIFUREP.

Le Bureau propose au Comité d'adopter le rapport de contrôle de la chambre funéraire de Nanterre pour les exercices 2020-2021.

Aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet la délibération au vote du Comité qui l'approuve à l'unanimité.

#### Affaire n°9

#### Affaire de personnel : Modification du tableau des emplois

Le Président donne la parole à Monsieur Fatah AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly et Vice-Président pour présenter l'affaire 9.

La présente affaire de personnel a pour objet la modification du tableau des emplois.

En effet, le besoin d'accompagnement des services du syndicat augmentant proportionnellement au développement des compétences et des services proposés aux villes adhérentes, il est proposé de supprimer le poste d'assistante funéraire (cat C) dont les missions ne couvrent plus les besoins actuels de l'équipe et de créer un poste d'office manager (cat B), dont on privilégiera le titre francisé de « coordinateur administratif et financier », qui consiste à apporter un soutien fonctionnel, administratif et comptable à toute l'équipe du SIFUREP. Très polyvalent, ce nouveau collaborateur sera également contributeur et animateur des bases de données et du futur extranet. Il aura donc des missions très transversales au cœur du processus.

Le Bureau propose donc au comité d'approuver cette délibération proposée pour tenir compte de ces évolutions.

Aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet la délibération au vote du Comité qui l'approuve à l'unanimité.

**Affaire n°10**

**Point d'information sur le Rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2022**

Le Président donne la parole à Madame Samira YAZIDI, déléguée titulaire d'Epinais-sur-Seine et Vice-Présidente pour présenter l'affaire 10.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat a établi son rapport d'activité pour l'exercice 2022.

En effet, l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales précise que : « Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Le rapport d'activité de l'année 2022 a été remis à ce Comité du 10 octobre et sera adressé aux adhérents d'ici la fin octobre 2023.

Par ailleurs, il sera mis en ligne sur le site internet du Syndicat ([www.sifurep.com](http://www.sifurep.com)) à compter du 13 octobre 2023.

**Affaire n°11**

**Point d'information sur les temps de mémoires**

Le Président donne la parole à Monsieur Christian LAGRANGE, délégué titulaire des Lilas et Vice-Président pour présenter l'affaire 11.

Chaque année, des temps de mémoire sont organisés dans les crématoriums du SIFUREP.

Les Maires, les élus et les délégués du SIFUREP sont invités à y participer. Ces cérémonies sont organisées par chacun des délégataires. Elles permettent aux familles d'honorer la mémoire de leur défunt, de se recueillir et de favoriser le souvenir.

En 2023, les dates de ces cérémonies seront les suivantes :

Le mercredi 1er novembre à 10h30 au crématorium de Champigny-sur-Marne,

Le samedi 18 novembre à 10h00 au crématorium de Montfermeil,

Le samedi 25 novembre à 10h00 au crématorium d'Arcueil et à 10h00 au crématorium de Clamart,

Et enfin le samedi 2 décembre à 10h00 au crématorium de Nanterre.

**Affaire n°12**

**Point d'information sur le Colloque Funéraire 2024**

Le Président donne la parole à Monsieur Christian LAGRANGE, délégué titulaire des Lilas et Vice-Président pour présenter l'affaire 12.

Depuis quinze ans, le SIFUREP organise un colloque annuel permettant aux élus et services des villes adhérentes ainsi qu'aux professionnels de s'informer et de partager une problématique, un sujet d'actualité ou une thématique funéraire, souvent dans une démarche prospective.

Chaque édition rassemble plus d'une centaine de participants qui apprécient ces temps d'échanges et de réflexions.

Le quinzième colloque du SIFUREP s'est déroulé le 18 avril 2023.

Il portait sur la restauration du Patrimoine et l'Art Funéraire. Il a permis de réunir 130 participants et des intervenants de qualité avec la participation du Cabinet SEBAN, de la Fondation du Patrimoine et des Villes de Paris et de Levallois. Ce colloque a permis de comprendre les enjeux juridiques, financiers et opérationnels de la restauration du Patrimoine Sépulcral.

La vidéo du colloque est consultable sur le site internet du SIFUREP.

Un 16ème colloque sera donc proposé le 30 avril 2024 après midi afin de continuer à promouvoir ce moment privilégié autour du Funéraire.

Il aura pour thème « L'enfance et la Mort », sujet au combien délicat mais si important pour les familles endeuillées.

L'ordre du jour de ce Comité étant épuisé,

Le Président remercie les élus pour leur investissement dans la vie du Syndicat.

Le Président invite les délégués titulaires ne pouvant se déplacer à se faire représenter par leur suppléant. Le cas échéant, en cas de double impossibilité à se joindre à cette instance, ils sont invités à donner pouvoir afin que leur voix soit représentée.

Le Président rappelle que se tiendra, le vendredi 1<sup>er</sup> décembre de 9h30 à 11h, une webconférence sur le bilan de la première année d'exécution de la nouvelle délégation de service public du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Enfin, le Président rappelle la date du prochain Comité qui se tiendra le mardi 5 décembre à 10h30.

La séance est levée à 11h20.



